

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

5 May 2022

**Enhancing accessibility for persons with disabilities to conferences and meetings of the
United Nations system**

(ACABQ report: A/76/787; report of the Secretary-General: A/76/694)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on enhancing accessibility for persons with disabilities to conferences and meetings of the United Nations system.

The Secretary-General's report provides information on the progress made on enhancing accessibility at Headquarters, offices away from headquarters, and regional commissions, as well as information on the implementation of the ten recommendations contained in the related report of the Joint Inspection Unit. The Advisory Committee notes the level of progress and important measures taken in this regard. The Committee also notes the lack of common approaches, and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to develop common UN standards and norms to be implemented at Headquarters, regional commissions and other offices as appropriate. The Advisory Committee is also of the view that these efforts should be conducted in a holistic manner across the Organization, under the coordination within existing resources of a global focal point at the highest managerial level, who would be accountable for overseeing policy development on, and implementation of, all systemwide accessibility activities.

The Advisory Committee further notes the need for comprehensive statistical data on persons with disabilities, including obstacles in participating in meetings and conferences, frequency of participation, and usage of technological tools, as well as information on measures already implemented, those currently under implementation, and those yet to be implemented.

Taking into account its comments and observations set out in its report, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to submit, at the main part of the 77th session, a consolidated report on efforts, including systemwide, to enhance accessibility for persons with disabilities, including information on the designation of a global focal point, statistical data, policy development, ICT-related initiatives, related personnel matters including the recruitment of persons with disabilities, conference management, procurement, and construction, together with detailed financial implications.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

5 mai 2022

Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies

(Rapport du Comité consultatif : A/76/787 ; rapport du Secrétaire général : [A/76/694](#))

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif intitulé « Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies ».

On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur les mesures prises pour améliorer l'accès des personnes handicapées au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales. On y trouve également des renseignements sur la suite donnée aux dix recommandations énoncées dans le rapport correspondant du Corps commun d'inspection. Le Comité consultatif constate que des progrès notables ont été accomplis à cet égard et que d'importantes mesures ont été prises. Le Comité relève également qu'il n'existe pas d'approche commune et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'élaborer des normes et des règles communes à l'ensemble du système des Nations Unies, qui s'appliqueraient au Siège, dans les commissions régionales et dans d'autres bureaux, le cas échéant. Le Comité consultatif estime par ailleurs que les efforts entrepris devraient être menés de manière globale, dans toute l'Organisation, sous la coordination d'une personne référente à l'échelle mondiale, au niveau de direction le plus élevé et dans la limite des ressources disponibles, qui serait chargée de superviser l'élaboration des politiques et la mise en œuvre de toutes les activités relatives aux questions d'accès à l'échelle du système.

Le Comité consultatif note en outre qu'il faut recueillir des données statistiques sur les personnes handicapées, y compris sur les obstacles qui les empêchent de participer aux réunions et aux conférences, sur la fréquence à laquelle elles y participent et sur l'utilisation des outils technologiques, ainsi que des informations sur les mesures déjà mises en place, sur celles qui sont en train de l'être et celles qui doivent encore l'être.

Compte tenu des commentaires et observations formulés dans son rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, à la partie principale de la 77^e session, un rapport de synthèse sur les efforts déployés pour améliorer l'accès des personnes handicapées, notamment à l'échelle du système, qui comprenne des informations sur la nomination d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur mondial, les données statistiques, l'élaboration de stratégies, les initiatives relatives aux TIC, les questions de personnel connexes, y compris le recrutement de personnes handicapées, la gestion des conférences, la passation de marchés et la construction, ainsi que des informations précises sur les incidences financières y relatives.

Monsieur le Président, je vous remercie.